

Postulat : Stop aux massacres à la tronçonneuse

Chaque abatage d'arbre effectué par la commune entraîne son lot de polémiques et de réactions émotionnelles plus ou moins justifiées. Mais pendant ce temps, sur les domaines privés, un massacre à la tronçonneuse « silencieux » a lieu chaque hiver.

En effet, si les règles d'abatage des arbres sont passablement strictes, il n'en existe tout simplement pas concernant la taille des arbres, permettant ainsi des coupes massives non justifiées.

C'est ainsi que des arbres, sensés compenser ceux abattus lors de nouvelles constructions, sont maintenus artificiellement à des hauteurs et des envergures qui ne compensent en rien leurs illustres prédécesseurs.

De même, de grands arbres sont rabaissés au point de ne ressembler plus qu'à de tristes troncs sans vie lorsque des (nouveaux) propriétaires souhaitent réaménager leur jardin-terrasse.

A l'heure où Nyon, comme beaucoup d'autres communes urbaines, souhaite (re)végétaliser la ville, il paraît indispensable aux postulant-e-s qu'elle se dote de règles concernant la taille des arbres sur le domaine privé et que la compensation des arbres abattus se fasse aussi bien au niveau du nombre que de l'espace nécessaire à leur bon développement. Cela nécessitant également des contrôles sur le long terme.

Compte tenu des questions juridiques que posent une telle demande, les soussigné-e-s proposent au Conseil Communal d'envoyer directement ce postulat en Municipalité pour étude et rapport.

Julien Urfer, Marina Alberti, Alexander Federau, Claude Farine, Christos Kornaros

Exemples : Grand bouleau réduit en un simple tronc !



Arbres éloignés de grands locatifs mais maintenus à des hauteurs relativement basses par de sévères coupes annuelles

